



## Compte rendu groupe de travail ruralité

Jeudi 31 mai



Suite aux remous de la globalisation des effectifs lors de la dernière carte scolaire, le DASEN avait accepté que nous ayons des échanges dans un climat plus serein déconnecté d'une prise de décision imminente. Et bien c'était loupé pour le climat serein car le dasen était remonté comme un coucou suisse et on ne sait toujours pas pourquoi. Nous avons failli quitter la salle mais il a fini par s'adoucir donc nous sommes restés. Mais pour être franches, nous ne savons pas trop à quoi a servi ce groupe de travail. Jugez par vous-même.

Le DASEN voulait donc une réflexion globale sur la ruralité hors carte scolaire. Il a démarré par une mise au point sur ce qu'est la ruralité. Nous ne sommes pas la Creuse et les Hautes Alpes. Aucun village n'est éloigné d'une zone urbaine tel que défini nationalement (hormis Réchesy et Lepuix Neuf). Donc quand on regarde cela de Paris ça paraît étonnant d'avoir des RPI dispersés (= principe de 1 classe par village).

### **Quelques chiffres pour contextualiser :**

52% des écoles du département ont moins de 4 classes.

19% des élèves du département sont scolarisés en RPI (donc pas tant que ça et pourtant ça fait beaucoup de bruit !)

64% des communes du département font partie d'un RPI. Là on en déduit qu'on a peu de grosses villes

95% des RPI sont des RPI dispersés (par opposition à RPI concentré sur un seul village)

Le dasen voulait, nous pensons, dans cette réunion justifier et nous faire accepter le fait d'être plus strict sur les RPI en globalisant pour récupérer des moyens à mettre ailleurs. En effet son enveloppe de départ étant très limitée, il doit faire des arbitrages.

Voici ce que la FSU a défendu :

- ➔ Ce n'est pas en globalisant les effectifs que le DASEN va contraindre les maires à construire des pôles.
- ➔ Le dasen, selon nous, n'a pas choisi les bons interlocuteurs pour défendre ses pôles éducatifs (regroupement de plusieurs classes sur un seul site avec périscolaire). En effet nous n'avons pas les cordons de la bourse pour construire des écoles. Quand les maires nous disent qu'ils n'ont pas les moyens de faire ces pôles, nous n'allons pas faire une quête ! Il y a le bâti et il y a ce qu'on y fait. Nous ne sommes que les locataires des écoles donc ce n'est pas en nous mettant nous en difficulté pour répartir les élèves, en chargeant nos classes, que le propriétaire des lieux va bouger. Nous avons donc suggéré au DASEN d'envoyer les IEN à la rencontre des parents pour expliquer le but des pôles. Nous avons aussi suggéré que lui, aille à la rencontre des maires pour leur expliquer les aides financières qu'ils peuvent avoir puisque, soit disant, ils nous mentent en disant qu'ils n'ont pas les moyens.

- ➔ Nous ne sommes pas **a priori** contre les pôles éducatifs à condition que :
  - le transport des élèves ne se dégrade pas (ce n'est pas le cas dans notre petit département)
  - la structure obtenue doit avoir une taille raisonnable (pas plus de 8 classes) pour ne pas concentrer les problèmes, pour garder un climat scolaire propice aux apprentissages.
  - la communauté éducative dans son ensemble (enseignants/mairie/parents) doit être consultée et réunie autour d'une même table. Le dasen a d'ailleurs reconnu qu'il y avait du progrès à faire dans ce domaine.
  
- ➔ Un des arguments pour RPI concentré : nous avons rencontré des collègue(s) seul(e)s dans leur école. Ce n'est pas tous les jours la fête : quand un élève est en trouble du comportement (et on en a de plus en plus), pas de solution de secours. Pour travailler en équipe, pas toujours facile.
  
- ➔ Un des arguments pour RPI décentré : attractivité des familles s'il y a une école dans le village (mais nous n'avons pas de données pour dire si c'est un argument pour s'installer à la campagne, et cet argument est limité car l'enfant va une seule année ou 2 dans l'école de son village après il prend les transports), le sentiment de proximité avec les parents ce qui joue sur le climat scolaire, la petite taille de la structure, ce qui limite les problèmes en nombre (pas en intensité !).

Le dasen a le témoignage d'expériences très réussies dans d'autres départements de pôles éducatifs concentrés et de collègues qui en sont satisfaits et ne reviendraient pas en arrière. Il est sûr qu'à l'heure où on nous demande de plus en plus de travailler en équipe, il est plus aisé de le faire quand physiquement on est regroupé (c'est une condition nécessaire mais pas suffisante nous sommes réalistes), les échanges sont facilités.

**Petite réflexion post réunion** : Contrairement à une autre organisation syndicale présente, nous ne défendons pas l'idée que c'est injuste qu'il y ait des petits effectifs à la campagne alors qu'en ville on a besoin de moyens. Nous ne souhaitons pas raisonner comme cela. Nous préférons l'idée suivante : de la même façon que les collègues de campagne comprennent que les REP ou REP + ont besoin d'effectifs réduits, les collègues de ville peuvent comprendre qu'à la campagne, avec des écoles actuellement dispersées, il puisse y avoir des écoles à 20. D'ailleurs on ne note pas un afflux massif des demandes de mutations pour les écoles de village. Chaque type de poste a ses avantages et ses inconvénients. Certains collègues ne se voient pas travailler seuls dans une école même avec 20 élèves. D'autres collègues préféreront la ville avec des effectifs plus élevés et un peu d'aide du RASED par exemple. Il faut comparer tout ce qui est comparable, les effectifs ne sont pas les seuls leviers dans l'amélioration des conditions d'apprentissage.

Et donc au bout du compte ?

Ben rien de bien concret. On a discuté et puis voilà. Nous avons suggéré que le même échange ait lieu en CDEN puisqu'y siègent les représentants des enseignants, des parents, des maires.

**Pour FSU SNUIPP 90**

**Géraldine TAPIE et Céline PAPIN**

**Epaulées par Phryné HOYAUX venue en renfort témoigner de son expérience \***

\* en effet nous avons la possibilité dans toutes les instances où nous siégeons de convoquer « un(e) expert(e) » c'est-à-dire une personne qui n'est pas élue mais qui est désignée par une organisation syndicale qui siège. Cette personne participe aux débats mais ne prend pas part au vote. Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de convoquer un(e) collègue sur des problématique telles que la direction d'école, la classe exceptionnelle, et ici la ruralité.